



## ARRETE DU MAIRE

### **RESTRICTION DE CIRCULATION Rue de l'Aiguille – Résidence Les Filatiers Société ACTIF à Beuvry Du 23 Mai 2022 au 17 Juin 2022**

Le Maire de la Ville de Mazingarbe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment l'article L 113-1,

Vu la demande présentée par l'entreprise « ACTIF » visant à obtenir la restriction de circulation au droit des travaux rue de l'Aiguille, Résidence Les Filatiers pour la création d'un parking,

Considérant qu'il convient de garantir le bon déroulement du chantier et la sécurité des usagers de la route,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : La circulation sera restreinte au droit des travaux rue de l'Aiguille, résidence Les Filatiers du 23 Mai 2022 au 17 Juin 2022.

**ARTICLE 2** : Les mesures suivantes s'appliquent:

- Le passage se fera alternativement sur la partie de la chaussée laissée libre à la circulation et sera réglé soit par des panneaux ou par feux tricolores
- Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux.
- La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit de la zone de danger.

**ARTICLE 3** : L'entreprise « ACTIF » est tenue d'informer les riverains des dispositions prises pour l'exécution des travaux.

**ARTICLE 4** : La signalisation réglementaire sera posée par les soins de l'Entreprise « ACTIF » à ses frais et sous sa responsabilité.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Mazingarbe, le vingt-trois Mai deux mil vingt-deux.



Hôtel de ville  
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe  
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

[mairie@ville-mazingarbe.fr](mailto:mairie@ville-mazingarbe.fr) | [www.ville-mazingarbe.fr](http://www.ville-mazingarbe.fr)



**BASSIN  
MINIER**  
NORD - PAS DE CALAIS  
PATRIMOINE MONDIAL